

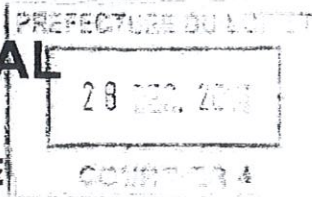
Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS

Mairie
de

SARAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX MIL SEIZE, LE SEIZE DÉCEMBRE

à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 Décembre 2016, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian FROMENTIN, 1^{er} adjoint.

N° 2016.288

OBJET

Domaine du Grand Liot
-Convention
d'aménagement de la
forêt communale de Saran
2016/2035 - Programme
d'actions de l'Office
Nationale des Forêts
(ONF)

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES

SERVICE
ENVIRONNEMENT /
ESPACES VERTS

Étaient présents : ~~Mme~~ HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. MAZZUCA, Mme CHAÏR, M. SANTIAGO, Mme LACHAUD, M. PATINOTE, Mme DIAZ, ~~M. GALLOIS~~, Adjoint, ~~M. GUÉRIN~~, M. DUGALLEIX, ~~Mme~~ SICAULT, M. MAMET, M. VANNEAU, Mme BOURNAVEAUX, ~~M. DOLBEAULT~~, ~~Mme~~ PETIT, ~~Mme~~ GELOT, ~~M. BOISSET~~, Mme BIYIHA-BIKONDI, Mme BLIN, M. BOCHE, M. VESQUES, Mmes GUILLAUMIN, ~~GROLLAU~~, Mme LAMBERT, Mme DEFOULOY, ~~M. SOUBIEUX~~, M. MALHERBE, ~~M. LHOMME~~, Mme MORIN, Mme HRICH, Conseillers Municipaux, formant la majorité en exercice.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

- Mme HAUTIN (Mandataire : M. FROMENTIN)
- M. GALLOIS (Mandataire : Mme DUBOIS)
- Mme SICAULT (Mandataire : M. SANTIAGO)
- M. DOLBEAULT (Mandataire : Mme CHAÏR)
- Mme PETIT (Mandataire : M. VANNEAU)
- Mme GELOT (Mandataire : Mme LACHAUD)
- M. BOISSET (Mandataire : M. PATINOTE)
- Mme GROLLAU (Mandataire : Mme GUILLAUMIN)
- M. SOUBIEUX (Mandataire : M. MALHERBE)
- M. LHOMME (Mandataire : Mme DEFOULOY)

Date de publication

19 Décembre 2016

Nombre de Conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 32

Était absent non représenté :

- M. GUERIN

--

Mme GUILLAUMIN a été élue secrétaire de séance.

--

Le Maire, soussignée, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.



Située dans le Département du Loir-et-Cher, sur le territoire communal de Langon, la forêt communale de Saran, Domaine du Grand Liot, a une surface cadastrale de 81,7 ha. La surface retenue pour la gestion est de 81,03 ha.

Par délibération du Conseil Municipal n° 88-073 du 25 mars 1988, la Commune de Saran a sollicité le concours permanent de l'ONF pour l'exécution de certains travaux dans le domaine boisé de la Commune soumis au Régime Forestier. Le programme d'actions précédent étant arrivé à échéance, il y a donc lieu de le renouveler.

Les décisions de gestion pour la période 2016-2035 permettent de concilier les enjeux diversifiés :

- enjeu social afin de s'adapter aux activités du centre de loisirs
- enjeu de production ligneuse (peuplement à renouveler)
- enjeu écologique, notamment au nord du domaine du Grand Liot qui est dans le périmètre du site Natura 2000 « Sologne ».

Le programme d'actions prévoit :

1 – des coupes de bois pour, notamment :

- maintenir du milieu boisé tout en le renouvelant de façon progressive, sans coupe rase
- améliorer des peuplements pour les conduire vers une futaie d'âge homogène
- veiller à la sécurité sur les campings du Domaine du Grand Liot, les chemins.

2 – des travaux :

- d'assainissement, par création de fossés
- de signalétique des parcelles forestières
- de peuplement et de semis

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal :

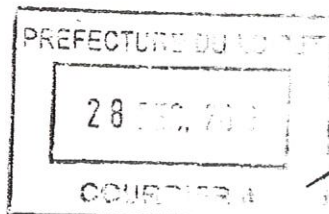
- Approuve le programme d'actions 2016-2035 préconisé par l'Office National des Forêts concernant l'aménagement de la forêt communale de Saran, Domaine du Grand Liot, d'une contenance de 81,03 ha.
- Autorise Madame le Maire ou son Adjoint la représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-:-

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

-:-

Je soussignée, Maire de SARAN, certifie que, conformément à l'article 2 de la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, la présente délibération a été transmise au Représentant de l'État le
et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date.



Copie certifiée conforme,
SARAN le 28 DEC. 2016



REÇU LE

12 OCT. 2017

Agence
Centre Val de Loire

Département
du LOIRET

ARRONDISSEMENT
d'ORLÉANS

Mairie
de

SARAN

N° DST1709_171

OBJET

Domaine du Grand Liot –
Convention
d'aménagement de la
forêt communale de Saran
– 2016 – 2035 –
Programme d'Actions de
l'Office National des Forêts

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES
SERVICE
ENVIRONNEMENT/ESPA
CES VERTS

Date de publication

25 septembre 2017

Nombre de Conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 33

Le Maire, soussignée, certifie
que la convocation du
Conseil Municipal et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés à
la Mairie, conformément aux
articles L. 2121-10, L. 2121-
25 et R. 2121-11 du Code
Général des Collectivités
Territoriales.



José SANTIAGO
Adjoint délégué aux Travaux
et à l'Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE VINGT DEUX SEPTEMBRE.

à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 septembre 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Maryvonne HAUTIN, maire.

Étaient présents : Mme HAUTIN, Maire, M. FROMENTIN, Mme DUBOIS, M. MAZZUCA, Mme CHAÏR, M. SANTIAGO, Mme LACHAUD, M. PATINOTE, Mme DIAZ, M. GALLOIS, Adjoint, M. GUÉRIN, M. DUGALLEIX, Mme SICAULT, M. MAMET, M. VANNEAU, Mme BOURNAVEAUX, M. DOLBEAULT, Mme FOULON, Mme GELOT, M. BOISSET, Mme BIYIHA-BIKONDI, M. PREVOT, M. BOCHE, M. VESQUES, Mmes GUILLAUMIN, GROLLAU, Mme LAMBERT, Mme DEFOULOY, M. SOUBIEUX, M. MALHERBE, M. LHOMME, Mme MORIN, Mme HRICH, Conseillers Municipaux, formant la majorité en exercice.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

- M. GUERIN (Mandataire : Mme HAUTIN)
- Mme GELOT (Mandataire : Mme CHAÏR)
- Mme GUILLAUMIN (Mandataire : M. FROMENTIN)
- Mme GROLLAU (Mandataire : M. GALLOIS)
- Mme LAMBERT (Mandataire : Mme MORIN)
- M. SOUBIEUX (Mandataire : M. LHOMME)

M. GALLOIS a été élu secrétaire de séance.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2016-288 du 16 décembre 2016, la Commune de Saran a approuvé le programme d'actions 2016-2035 préconisé par l'Office National des Forêts concernant l'aménagement de la forêt communal de Saran, Domaine du Grand liot, d'une contenance de 81,03 ha.

Le programme d'actions prévoit :

1 – des coupes de bois pour, notamment :

- maintenir du milieu boisé tout en le renouvelant de façon progressive, sans coupe rase
- améliorer des peuplements pour les conduire vers une futaie d'âge homogène
- veiller à la sécurité sur les campings du Domaine du Grand Liot, les chemins

2 – des travaux :

- d'assainissement, par création de fossés
- de signalétique des parcelles forestières
- de peuplement et de semis

Copie certifiée conforme,
SARAN, le 26 SEP. 2017


José SANTIAGO
Adjoint délégué aux Travaux et à
l'Environnement